

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

CARSAT RHÔNE-ALPES
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes

Décision du 2 décembre 2013 portant nomination à la CARSAT Rhône-Alpes

NOR : AFSX1330885S

Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes,
Vu l'article R. 122-3 du code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24, issu de l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment ses articles 42 à 44,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Sylvie TRUPHEMUS, directeur de la relation client de la CARSAT Rhône-Alpes, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 décembre 2013.

*Le directeur général
de la CARSAT Rhône-Alpes,*
Y. CORVAISIER